



**PROTOCOLE DE SECURITE SITE DE GENAY
APPLICABLE AU CHARGEMENT ET/OU AU
DECHARGEMENT**

19/08/2022

Version 5

Page 1 sur 5

Objet du document :

En application de l'article R4515 du code du travail, un protocole de sécurité doit être établi pour les opérations de chargement ou de déchargement exécutées par des entreprises extérieures effectuant le transport des marchandises, en provenance de l'entreprise utilisatrice dite d'accueil. Il est applicable à compter de la date de sa signature et sera actualisé en cas de modification significative dans l'un quelconque de ses éléments constitutifs.

Le présent protocole est établi entre :

L'entreprise qui effectue le transport :

L'entreprise d'accueil

PERMAT SA

130 passage Emile Guimet

Z.I. de Genay Neuville « vers la Dame »

69730 GENAY

Représentée par : Philippe PERRIER

Responsable d'exploitation : Alexandre KRAJCZAR

Représentée par :

- Les différents types de véhicules admissibles sur notre plateforme de valorisation de matériaux inertes issus du BTP sont principalement des camions équipés de bennes.
- Pour le chargement, les matériaux présents sont des produits de déconstruction, chaulés ou naturels. Ceux-ci sont stockés au sol en vrac et identifiés par des panneaux.
- Pour le déchargement des déblais de terrassement et des matériaux recyclables, des zones sont spécialement aménagées (voir photos).

➤ Horaires d'ouvertures :

7h-12h et 13h-17h du lundi au jeudi et 16h le vendredi.

➤ Documents joints :

- ☐ Plan et consignes de circulation (Annexe 1)
- ☐ Recommandations de sécurité générale de la Z.I. (Annexe 2)

La personne habilitée de l'entreprise extérieure s'engage à transmettre ce protocole ainsi que toutes les consignes de sécurité à chacun de ses salariés appelés à participer à l'opération, ainsi qu'aux transporteurs à qui l'entreprise extérieure pourrait sous-traiter.

Le non-respect du présent protocole par le chauffeur engage la responsabilité du transporteur et fera l'objet de sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion définitive du site.

Fait en deux exemplaires le _____.

Pour l'entreprise d'accueil

(Nom, cachet, signature)

Pour l'entreprise extérieure

(Nom, cachet, signature)



PROTOCOLE DE SECURITE SITE DE GENAY

APPLICABLE AU CHARGEMENT ET/OU AU DECHARGEMENT

19/08/2022

Version 5

Page 2 sur 5

1. Consignes de sécurité sur la voie publique :

- Respecter le code de la route
- Respecter les limitations de vitesse, accès restreint et autres panneaux de signalisation
- Ne pas téléphoner au volant
- Ne pas consommer d'alcool (Pour rappel, la consommation d'alcool est interdite dans le règlement intérieur de l'entreprise)
- Ne pas consommer de drogues
- En cas de prise de médicament, vérifier au préalable qu'aucun étiquetage contraire à la conduite n'est présent

2. Consignes de sécurité générales :

- La vitesse est limitée à 20Km/h sur le site et dans l'impasse Emile Guimet.
- Ralentir dans les zones où la présence de piétons est possible (à proximité des installations de recyclage, de chaulage et de la bascule).
- Priorité aux engins PERMAT sur les zones de circulation communes.
- Respecter la zone de travail où la pelle prépare les différents matériaux à concasser.
- Interdiction de circuler si la benne est levée ou si la grue auxiliaire est dépliée.
- Interdiction de circuler en dehors des zones désignées par le plan de circulation.
- Ne pas rouler sur les merlons de protection des pistes.
- L'entrée et la sortie de la bascule sont strictement interdites en marche arrière.
- Respecter le sens de circulation (voir plan).
- Ne pas se placer derrière les engins.
- S'arrêter obligatoirement pour utiliser le téléphone ou la CB.

3. Equipements obligatoires :



Casque ou casquette de sécurité



Chaussure de sécurité



Vêtement haute visibilité



PROTOCOLE DE SECURITE SITE DE GENAY

APPLICABLE AU CHARGEMENT ET/OU AU DECHARGEMENT

19/08/2022

Version 5

Page 3 sur 5

4. Consignes de sécurité spécifiques à l'opération de chargement ou déchargement :

- Se positionner conformément aux directives du conducteur de chargeur.
- Lors des opérations de chargement, le chauffeur doit rester à l'intérieur de sa cabine. En cas de sortie du chauffeur, celui-ci sera muni obligatoirement de ses EPI. Le conducteur du chargeur pourra ne pas débiter ou interrompre le chargement pour des raisons de sécurité.
- La surcharge est interdite, respecter le PTAC. Pour cela, nos chargeurs sont équipés de pesage embarqué afin d'assurer la charge utile légale autorisée par type de camion. Malgré tout, en cas de surcharge constatée, le chauffeur devra aller revider. **En cas de non-respect de l'avertissement, le chauffeur prendra pleinement les risques encourus, la société PERMAT déclinera toute responsabilité.**
- Lors du vidage sur le stock de déblais de terrassement, le chauffeur du camion doit **impérativement se tenir à 2 mètres au minimum en retrait du bord de la verse.** Pour cela, un cordon de déblais est laissé systématiquement comme butée de sécurité (voir photo ci-contre).
- **Priorité au camion accédant à la zone de vidage.**
- **L'accès à la zone de vidage est réservé pour un 2 camions maximum.**
- **Interdiction de vider en même temps qu'un autre véhicule.** Pour cela, une zone d'attente est présente. Un panneau rappelant les consignes de vidage ainsi que les emplacements pour chaque camion sera mis en place au niveau de la rampe d'accès.
- Interdiction de racler les bennes après déchargement (risque d'écrasement / encastrement par la porte battante)



5. En cas d'incident, d'accident ou d'incendie :

- **RESTER CALME**
- Prévenir le personnel de l'entreprise accessible à la bascule qui alertera les secours Pompiers (18 ou 112) ou le SAMU (15)
- En cas d'incendie, utiliser les extincteurs appropriés à disposition ou du sable pour étouffer le feu
- Evacuer si le sinistre ne peut être circonscrit

6. Plan et consignes de circulation :

(Se référer à l'annexe 1)

7. Risques particuliers et mesures de prévention :

Risques de collision engin / piéton	Respect du plan de circulation et des consignes de sécurité
Risques de retournement	Interdiction de rouler benne levée et vérifier le chargement
Chargement : risques de projection, de collision	Ne pas sortir des véhicules sinon porter ses EPI, emplacement et chargement sous l'autorité du conducteur de chargeur
Déchargement : risques d'éboulement, d'enlèvement	Ne pas sortir des véhicules sinon porter ses EPI, vider dans la zone autorisée



PROTOCOLE DE SECURITE SITE DE GENAY APPLICABLE AU CHARGEMENT ET/OU AU DECHARGEMENT

19/08/2022

Version 5

Page 4 sur 5

8. Recommandations de sécurité générale de la Z.I.

(Se référer à l'annexe 2)

9. Les bonnes pratiques environnementales : Eco'conduite

L'activité de PERMAT s'inscrit parfaitement dans la démarche d'économie circulaire. En recyclant des déchets inertes issus de la déconstruction du BTP ainsi que des déblais de terrassement, PERMAT œuvre au quotidien pour le développement durable. Dans ce cadre, l'entreprise est également engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises. D'un point de vue environnementale et économique, une attention particulière est portée sur l'activité du transport.



En effet, les poids-lourds « qui comptent pour seulement 5% de l'ensemble de la flotte de véhicules au niveau européen, représentent 25 % des émissions de CO2 du transport routier. Ces émissions, comme celles de l'ensemble du secteur des transports, sont par ailleurs en nette augmentation : un boom de 10% est prévu par l'Union Européenne entre 2010 et 2030 ». (D'après le site :

<https://reseauactionclimat.org>). Ayant une activité centrée sur le transport, nous nous devons de sensibiliser nos chauffeurs ainsi que nos clients aux bonnes pratiques environnementales à appliquer pour limiter notre impact. A ce titre, les principes de l'Eco'conduite occupent une place centrale pour la réduction des consommations en carburants et la limitation des émissions en gaz à effet de serre.



Voici quelques clés pour optimiser votre conduite :

Avant le départ et lors du démarrage

- Laisser le système de démarrage s'occuper de la mise en route du moteur
- Laisser le temps au moteur du camion de monter en température
- Vérification avant départ de l'état du camion (pneu sous-gonflés = surconsommation + danger sécurité routière)

Au niveau de la conduite

- Conduite basée sur l'anticipation = lisser les accélérations, les freinages
- Respecter les distances de sécurité = meilleure anticipation = limitation des écarts de vitesse
- Optimiser les rapports moteur, rester dans la zone verte du compteur sauf en descente pour le frein moteur
- Ne pas confondre régime et consommation : consommation = appuie sur l'accélérateur
- Respecter les limitations de vitesse



PROTOCOLE DE SECURITE SITE DE GENAY
APPLICABLE AU CHARGEMENT ET/OU AU
DECHARGEMENT

19/08/2022

Version 5

Page 5 sur 5

- Arrêt de plus de 60 secondes au ralenti = surconsommation = couper le moteur (embouteillage, arrêt / attente sur ou en amont de la bascule, chargement)
- Arriver à la vitesse engagée maximale dès que possible
- Conserver dès que possible une vitesse constante = Utilisation du régulateur
- Dans les descentes et sur la fin des montées : se servir de l'inertie du véhicule pour avancer

Autres (organisation du transport, confort, sensibilisation ...)

- Réaliser un entretien régulier des camions (filtres à air, carburants ...)
- Veille technologique sur les énergies alternatives (biocarburant, électricité, hydrogène ...)
- Favorisation du double fret
- Formation éco-conduite
- Utilisation de la climatisation et du chauffage avec modération, si pas utile = les couper
- Fermer les fenêtres, bâcher la benne = moins de frottement avec l'air = meilleur aérodynamisme